

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 84-356 du 21 Septembre 1984

portant nomination du Gouverneur, du  
Gouverneur Suppléant et des Conseillers  
de la République Populaire du Bénin au  
sein du Conseil du Fonds International  
de Développement Agricole (FIDA)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le Décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le Décret N° 83-362 du 8 Octobre 1983 portant nomination du Gouverneur, du Gouverneur Suppléant et des Conseillers de la République Populaire du Bénin au sein du Conseil du Fonds International de Développement Agricole (FIDA),
- VU le Décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 12 Septembre 1984,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est nommé Gouverneur de la République Populaire du Bénin pour le Fonds International de Développement Agricole

Article 2.- Le Camarade Bernard TOSSOU, Directeur Général du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est nommé Gouverneur Suppléant de la République Populaire du Bénin pour le Fonds International de Développement Agricole.

Article 3.- Le Camarade Thomas LAHAMI, Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, est nommé Conseiller de la République Populaire du Bénin pour le Fonds International de Développement Agricole.

.../...

Article 4.- Le Camarade ~~Nestor~~ HOUETON, Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, est nommé Conseiller de la République Populaire du Bénin pour le Fonds International de Développement Agricole.

Article 5.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret N° 83-362 du 8 Octobre 1983, prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Septembre 1984

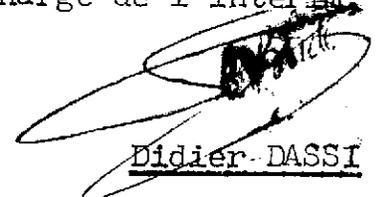
Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO.

pour le Ministre des Finances et de l'Economie absent, le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, ou chargé de l'intérim,

pour le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, et de la Statistique absent, le Ministre du Travail et des Affaires Sociales, chargé de l'intérim,

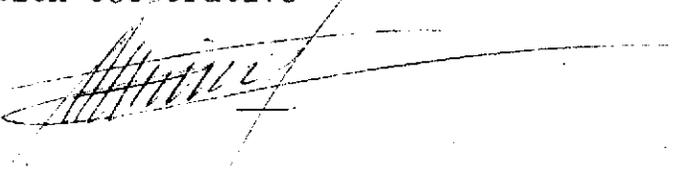


Didier DASSI



André ATCHADE

le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative



Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MAEC-MPS-MFE-MDRAC 20 Autres Ministères 11 DPE-DLC 4 INSAE 2 SPD 2 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 IGE et ses Sections 4 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 CDRIA 5 BCP 1 REP/FAO 4 FIDA/ROME 4 JORPB 1.-